

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le seize juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 08 juillet 2026

PRESENTS :

BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI) LAVAL Benoît (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

SAPEY Eliane (CCVAI) VAGINAY Ludovic (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

JUNET Yannick (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) représentée par GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) représenté par DALLERY Bernadette (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par VEILLAS Vincent (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Annulation et remplacement de la délibération du 09 avril 2026 portant désignation des représentants de la CCVAI au Syndicat des Eaux de la Bombarde

Date de transmission de l'acte: 21/07/2026

Date de reception de l'AR: 21/07/2026

042-244200614-DE2026_1607_04B-DE

A G E D I

Annule et remplace DE2026_1607_04

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à la désignation des délégués des communes au sein des syndicats intercommunaux ;

Vu la délibération DE2026_0904_05B du conseil communautaire du 09 avril 2026 portant désignation des représentants de la CCVAI au Syndicat des Eaux de la Bombarde ;

Considérant que les élections municipales organisées dans les communes de Nollieux et Saint-Polgues ont conduit à un renouvellement de la composition du comité syndical du Syndicat des Eaux de la Bombarde ;

Considérant qu'il convient, pour tenir compte de cette nouvelle composition, d'abroger la délibération du 09 avril 2026 et de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la communauté de communes ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : La délibération du 09 avril 2026 portant désignation des représentants de la commune au Syndicat des Eaux de la Bombarde est abrogée et remplacée par la présente délibération.

ARTICLE 2 : Sont désignés pour représenter la CCVAI au sein du Syndicat des Eaux de la Bombarde.

-TITULAIRES :

Jean Michel FOREST ; Louis AYNES ; Michel BARGE ; Raphaël MARCHAND ; Vincent MARTININ ; Lucien GUILLOT ; Stéphane MIGNERY ; Lionel BUTIN ; Guy SIMON ; Vincent VEILLAS ; Ludovic VAGINAY, Alain GOFFOZ ; Jean Claude RAYMOND ; Sébastien MAUGIER

-SUPPLEANTS :

Frédéric SIMON ; Franck HUBEAU ; Dominique DIGOIN ; Gérald BEAU ; Yannick JUNET ; Justine MARIN ; Christian BRAY ; Jean Yves EMERITE ; Thierry COUDOUR ; Olivier COUDOUR ; Yvon PERRIN ; Mickaël PION

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 16/07/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)



Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 21.07.26
et de la publication le : 21.07.26
Le Président,

Date de transmission de l'acte: 21/07/2026
Date de réception de l'AR: 21/07/2026
042-244200614-DE2026_1607_04B-DE
A G E D I